



# Union Judo Brive

## Corrèze Limousin



Co-Présidents : Mrs Daniel PHENIEUX et Jean-Claude SENAUD



BRIVE

### MODALITES D'INSCRIPTION

Dès le début septembre les entraînements reprennent sur les tatamis de l'UJBCL ; aussi nous espérons vous compter parmi nous cette saison encore. Pour les judokas ayant déjà été licencié au club, vous pouvez enregistrer votre licence sur le site : France judo : mon espace – Elle sera validée par le club une fois le dossier et règlement réceptionnés.

<b>Micro Baby né en 2022</b>	<b>165 €</b>	dont 46 € de licence inclus	<b>Brive</b>
<b>1 Adhérent</b>	<b>255 €</b>	dont 46 € de licence inclus	<b>Rivet Tujac/Gaubre</b>
<b>2 Adhérents</b>	<b>468 €</b>	dont 92 € de licence inclus	<b>St Pantaléon</b>
<b>A partir du 3<sup>e</sup> Adhérent</b>	<b>90 €</b>	dont 46 € de licence inclus	<b>Ussac</b>
<b>Kendo</b>	<b>265 €</b>	dont 56 € de licence inclus	<b>Uzerche</b>
			<b>Alllassac</b>
			<b>Beynat (nés 2019 et avant)</b>
Le montant de la licence est intégralement reversé à la Fédération			
<b>Tarifs</b> Cressensac + (Beynat uniquement nés en (2020/2021/2022)			
<b>1 adhérent</b>	<b>165 €</b>	dont 46 € de licence inclus	
<b>2 adhérents</b>	<b>306 €</b>	dont 92 € de licence inclus	

½ tarif sous certaines conditions : être demandeur d'emploi + être non imposable + ne pas dépasser le barème de revenus indiqué sur notre site internet (justificatifs à présenter), non cumulable avec les aides du CCAS Brive. La réduction s'applique sur le prix de la cotisation uniquement, déduire du tarif le prix de la licence (46 €/ personne) pour obtenir le prix de la cotisation.

Si vous êtes bénéficiaire de l'aide de l'état de 70 € « Pass Sport », ce montant sera déduit de votre cotisation, à la condition de nous fournir l'attestation que vous avez reçue du Ministère des Sports. Pour les Brivistes des aides peuvent être attribuées le dossier est à retirer auprès de CCAS de Brive ou téléchargeable sur le site internet

La licence ainsi que l'adhésion sont dues pour l'année, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt. Vous avez possibilité de régler en ligne sur notre site internet en 1 ou 3 fois sans frais, ou par chèque et d'échelonner votre en plusieurs fois, sachant qu'il faudra obligatoirement fournir la totalité du règlement à l'inscription.

Merci de bien vouloir noter aux dos des chèques : le nom du ou des judoka(s), et les mois auxquels vous souhaitez qu'ils soient encaissés, ils seront mis en banque en début de mois.

#### PIECES A FOURNIR

- 1) Fiche inscription
- 2) paiement (chèque à l'ordre de UJBCL) Pour la Section de ST Pantaléon (chèque à l'ordre de ST PANT judo)
- 3) Bon du « pass sport » pour les bénéficiaires de l'aide de l'état
- [Tapez ici] 4) dossier CCAS Brive pour les familles pouvant bénéficier de l'aide de la ville de Brive

Le certificat médical n'est pas obligatoire si vous avez répondu « non au questionnaire de santé (en ligne sur notre site) . Pour les plus de 18 ans il est obligatoire et à renouveler tous les 3 ans.